



**Conseil Général de Ropraz**  
P.a. M. Simon Gilliéron, président  
Route de Bourg-Dessous 1  
1088 Ropraz

Ropraz, le 18 mars 2018

**ROPRAZ Séance du Conseil Général du 4 décembre 2017**

Il est 20h00, le président M. Simon Gilliéron, ouvre la séance.

La lecture de l'ordre du jour est le suivant :

**Ordre du jour :**

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis n°05/2017 – Budget 2018 sur la Commune de Ropraz
8. Préavis n°06/2017 – Demande de crédit de CHF 25'000.- pour le déploiement du haut débit dans la Commune de Ropraz
9. Préavis n°07/2017 – Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.- et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ
10. Préavis n°08/2017 – Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017
11. Préavis n°09/2017 – demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA)
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Appel**

35 présents, 4 excusés.

**3. Procès-verbal**

Le dernier procès-verbal est accepté par 34 oui et 1 abstention.

**4. Assermentations éventuelles**

Six assermentations sont demandées pour le Conseil général. Messieurs Philippe Jordan, Jonathan Dias, Frédéric Finocchio, Carlos De Selliers, Per Johnsson ainsi que David Johnsson rejoignent notre législatif.

**5. Communications du Président du Conseil**

M. Simon Gilliéron : Deux prochains conseils ont d'ores et déjà été fixés pour le 4 juin ainsi que pour le 3 décembre 2018 pour les comptes et le budget. Il est possible qu'un troisième conseil ait lieu entre-temps.

Les conseillers sont priés d'aller récupérer leurs jetons de présence en fin de séance auprès de la Boursière, Dominique Perroud. Vous serez ensuite conviés à la traditionnelle verrée de fin d'année.

Les personnes qui désirent recevoir les documents du conseil en version informatisée, à savoir les convocations, les procès-verbaux, préavis municipaux et courriers divers sont priés de transmettre leur adresse mail à la secrétaire si tel n'est pas déjà le cas.

Une minute de silence est demandée pour MM. André-Louis Metzener et Daniel Rod.

## 6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet : Eaux : Débits : STAP du Moulin des Vaux : 30 l/min ; STAP des Censères (actuellement hors service) : 32 l/min ; Sources de la Moille : 4 l/min et 48 l/min.

STAP des Censeires : un préavis sera présenté lors du prochain conseil général afin de remettre aux normes cette STAP car elle n'est plus du tout fonctionnelle.

Problèmes d'odeurs concernant la source de la Moille : la Municipalité ne sait toujours pas quelle est la cause du problème. Ils travaillent à présent avec des hydrogéologues et continuent des analyses et espèrent pouvoir résoudre tout cela rapidement. C'est cependant très compliqué et il faudra peut-être faire des carottages. Nous ne savons pas encore combien cela coûtera.

AIEJ : discussion est en cours sur la sortie de Jorat-Menthue de l'association. Ils sont priés de se retirer mais ne sont pas vraiment d'accord avec cette décision.

Concernant la Commune de Pully, l'entente que l'AIEJ avait avec ces derniers, coûte plus d'argent à l'association que ce qu'elle avait imaginé. Il a donc été proposé que les sources de l'AIEJ transiteraient par nos conduites et qu'une taxe serait demandée à la commune de Pully. Nous ne leur acheterions de l'eau qu'en cas de besoin. Le problème est qu'ils en ont trop et ils n'arrivent pas à la revaloriser, ce qui fait que nous en payons les frais.

Conduite de Lausanne : la conduite qui va du lac de Bret au réservoir de la Mischoude (réservoir qui est sur Forel-Lavaux) a de gros soucis. C'est la deuxième année qu'on a CHF 50'000.- de frais dessus. Ces frais s'expliquent avec la recherche de fuites et avec leurs réparations. L'AIEJ va donc étudier le projet de remplacer cette conduite en 2018. Elle se trouve cependant dans un glissement de terrain. Le tracé devra donc être modifié ou devra passer sous le glissement de terrain.

SDIS Oron-Jorat : Le recrutement a eu lieu le 2 novembre dernier. 23 personnes se sont présentées et 15 se sont inscrites.

Les pompiers de Vucherens ont été dotés d'un nouveau véhicule. Il s'agit d'une camionnette de transport d'homme et de matériel.

La Commune d'Oron a voté un crédit d'étude pour un nouveau local du feu. Ils espèrent l'inaugurer pour 2020.

M. Dominique Ecoffey : Est-ce que le débit des sources est stable comparé aux années précédentes ? M. Stéphane Porchet : On est au plus bas.

M. Martin Rod : Abattoir : le couvert de l'abattoir a été terminé et l'intérieur a été rafraîchi. Nous attendons toujours des barrières pour finaliser le parc d'attente du bétail ainsi que la porte qui doit arriver sous peu. L'abattoir devrait rouvrir dès janvier 2018, dès que le vétérinaire cantonal aura donné son feu vert. La Municipalité est en tractation avec un boucher afin qu'il reprenne la gestion globale des abattages, de la découpe et des nettoyages afin que la commune n'ait plus à s'en occuper. Nous louerions juste le local. C'est en bonne voie.

Parcelle 170 : Les constructions avancent bien. A l'entrée gauche depuis la route des artisans se construit la nouvelle société de laiterie d'Ussières qui fait sa fromagerie. A côté se trouve l'entreprise Michel Randin SA, entreprise de charpente. Une mise à l'enquête est actuellement en cours jusqu'au 17 décembre afin que l'entreprise Floramat, basée à Ropraz, puisse s'installer sur le dernier morceau de parcelle se trouvant tout au fond à gauche près du giratoire. La dernière parcelle, à droite en rentrant, sera investie par la Brasserie du Jorat. Les constructions débiteront au printemps.

LAT : La Municipalité a écrit un article dans la FAO afin d'avertir la population que notre PGA allait être révisé. C'est pour cela que la Municipalité a demandé un préavis de CHF 50'000.- qui permettra de réaliser cette révision. Actuellement, les Municipaux sont coincés : le canton ne répond pas à leurs lettres. Lorsqu'ils arrivent enfin à obtenir un rendez-vous avec ce dernier, les réponses à leurs questions s'avèrent erronées deux mois après. C'est pour cela qu'ils n'ont pas le choix, nous devons revoir notre PGA afin de voir où nous en sommes.

Les projets pour la colonie sont actuellement en attente, car la Municipalité ne sait pas si elle peut faire de nouveaux logements sur la Commune.

M. Philippe Jordan : Pourquoi les informations du pilier public ne contenaient pas les informations nécessaires à ce préavis n°11 et pourquoi la Municipalité fait-elle des publications sur la FAO concernant la LAT avant d'avoir l'accord du conseil général par rapport à une demande de crédit ? M. Simon Gilliéron : ce préavis a été décidé après l'envoi du premier ordre du jour ce qui fait que nous avons envoyé un erratum aux conseillers, mais avons oublié de mettre à jour les piliers publics. Nous nous en excusons et nous ne voulions en aucun cas cacher cette information aux habitants. M. Martin Rod : Nous avons déjà construit plus qu'il ne nous était autorisé avec notre quota de nouveaux habitants. De ce fait, si quelqu'un vient avec un projet à la Commune, il faut qu'on puisse lui dire que nous devons réviser notre PGA et que nous l'avons signalé dans la FAO. Nous devons éviter des dédites que la commune devrait à quelqu'un qui arriverait avec des projets. Cela nous permet donc de discuter de ce projet voir de le refuser. M. Philippe Jordan : sous condition que le conseil accepte ? M. Daniel Henry : Non, il s'agit de deux choses différentes. Si quelqu'un met de l'argent dans un projet et que ce dernier ne peut pas avoir lieu, selon le canton, cette personne pourrait attaquer la Commune afin d'obtenir des dédommagements. Ce qu'on a mis dans la FAO permet que la Municipalité, ainsi que la commune soient protégées. Nous souhaitons juste prévenir la population qu'avant de faire des frais avec un promoteur sur leur terrain à bâtir, qui n'est donc pas encore déclassé, devrait en parler à la Municipalité avant tout.

Mme Valérie Ramuz : La commune ne gèle donc pas ses parcelles pendant cinq ans comme cela a été le cas dans certaines communes ? M. Daniel Henry : Non. Nous voulions laisser la possibilité à tous les citoyens ayant du terrain à bâtir de pouvoir le valoriser s'ils peuvent. Nous avons juste mis cette mise en garde. Mme Valérie Ramuz : Cela veut donc dire que les personnes ayant obtenu des permis de construire mais qui n'ont pas encore réalisé ces constructions peuvent les faire ? M. Martin Rod : Oui. Mme Valérie Ramuz : et les rénovations dans des bâtiments auraient aussi lieu d'être acceptés ? M. Martin Rod : Vous pouvez venir avec vos projets mais si nous devons vous les refuser, cela nous dédouanerait de devoir vous payer les frais d'architecte etc. Mais cela ne change rien à notre règlement et notre PGA reste tel quel pour l'instant. Nous vous avertissons juste que nous sommes en phase de révision et que cela aura des conséquences.

Mme Jördis Tietje-Girault : Mobilité : Nos six abris de bus ont été repeints par notre employé communal. Les changements d'horaire des bus ont été confirmés : le TL 62 augmentera ses passages le matin et le soir durant les heures de pointe à partir du 10 décembre. La ligne directe sera supprimée et remplacée par le car postal 383.

Eclairage public : Quelques têtes des lampes cassées ont été remplacées. Cependant, le projet présenté lors du dernier conseil général est pour le moment gelé car la commune peut éventuellement recevoir des subventions cantonales pour la modélisation de tout le parc lumière. La commune a donc demandé deux préavis.

Routes : les travaux pour l'installation d'une parois anti-bruit sur la route de Berne sont presque terminés.

Concernant l'opposition de la Commune de Ropraz sur le projet de requalification de la route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes, une délégation de la Municipalité a été invitée à une séance de conciliation le 23 octobre dernier à Epalinges en présence du Président de la COREB, du Syndic d'Epalinges, du Directeur général de la DGMR ainsi que trois chefs de projets de planification. Ils nous ont présenté le projet avec les dernières modifications. Mme Tietje-Girault nous rappelle les faits : la requalification aura lieu entre le parking de Chalet-à-Gobet et le croisement des Croisettes. Toute cette partie sera modifiée. Pour la montée, il n'y aura aucun changement, les deux bandes de trafics restent. Pour la descente, en revanche, à partir du parking jusqu'à la bifurcation direction le Mont-sur-Lausanne il y aurait deux voies : celle de gauche réservée aux particuliers et celle de droite pour le bus. De plus, deux ronds-points seront installés : un proche l'école hôtelière, l'autre à la hauteur du parking de la Migros. La partie entre la bifurcation pour aller en direction du Mont-sur-Lausanne et le deuxième giratoire sera condensée en une seule et unique voie. Après le deuxième giratoire, il y aura à nouveau deux voies : celle de gauche pour le bus, celle de droite pour les voitures. Dans les derniers trois-cents mètres, il y aura cependant toujours les trois mêmes présélections que nous avons aujourd'hui. Après avoir présenté ce projet, le comité responsable a signalé à la Municipalité que notre opposition sera levée à la fin de l'année. Les travaux sont prévus pour une période de trois à quatre ans et débiteront en 2018. La Municipalité a demandé une étude sur le temps de parcours supplémentaire après cette requalification, nous avons donc reçu l'information suivante : « Avec le projet, l'augmentation des files d'attente aux Croisettes et surtout durant [les heures de pointes] en réalité amortis par les deux giratoires en

amont. A l'heure de pointe du matin, le temps de parcours entre le Chalet-à-Gobet et le carrefour des Croisettes devrait s'en trouver allongé d'une minute environ par rapport à aujourd'hui ».

M. Carlos De Selliers : Est-ce que le rond-point qu'ils veulent faire vers l'école hôtelière se trouvera au même endroit que le précédent ? Mme Jördis Tietje-Girault : Non, il sera devant le nouveau parking de l'école hôtelière. M. Carlos De Selliers : Ils vont donc faire un rond-point uniquement pour le confort de cette école et aux désavantages des usagers de la route de Berne ? Mme. Jördis Tietje-Girault : Pour le moment oui. En revanche, dans ce cas-là, ceux qui viennent de Ropraz auront la priorité. M. Carlos De Selliers : quand je leur avais écrit, car j'ai eu de nombreux échanges avec eux, ils disaient que c'étaient pour des raisons de sécurité. Or, il me semble que lorsqu'il y avait le rond-point provisoire, il y a eu une hausse des accidents. Comment peuvent-ils répondre à cela ? Ils vont nous mettre deux ronds-points où au deuxième le bus change de côté et à la montée il y aura deux voies et à la descente une voie. Mme. Jördis Tietje-Girault : ils ont confirmé que cela n'aurait pas d'impact. Ils nous ont également confirmé que nous avons la possibilité d'aller contre leur levée d'opposition mais que nous aurons très peu de chance car le canton les appuie. La COREB et les communes de Lausanne et Epalinges également. Il semblerait que tout le monde accepte ce projet sauf Ropraz. Nous pouvons éventuellement retarder les travaux mais c'est perdu d'avance. M. Carlos De Selliers : Je remercie la commune de Ropraz d'avoir au moins essayé de faire quelque chose. Malheureusement, toutes les autres communes vont être impactées et n'ont rien fait, c'est malheureux. Merci à vous !

M. Grégory Ruch : Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre que Ropraz qui a entamé ces démarches ? Mme Jördis Tietje-Girault : Ropraz est la seule Commune.

Chemin Creux: Une augmentation des accidents a été constatée au croisement de la route cantonale n°548, route menant de Ussières à Corcelles-le-Jorat et la route communale dit « le chemin creux ». La DGM a donc demandé à la Municipalité de prendre des mesures pour sécuriser ce croisement. La Municipalité a donc proposé au Canton un projet : le trafic agricole aura le droit de circuler dans les deux sens jusqu'au deuxième croisement allant vers la Moille du Perrey, cependant, la circulation de véhicules privés ne se fera plus que dans un seul sens : de Ropraz à Corcelles-le-Jorat. Dans l'autre sens, les voitures pourront avancer jusqu'au premier croisement puis elles seront déviées sur la petite route menant à la Moille du Perrey et qui rejoint la route 548. Nous attendons la réponse du canton.

M. Roger Rod : Je ne vois pas comment nous pouvons dévier la circulation automobile par des chemins AF de deux mètres cinquante. Mme. Jördis Tietje-Girault : la route du Chemin creux est déjà étroite ! Et ce n'est pas une route principale. Je suis presque sûre que peu de gens emprunteront cette route. L'alternative était de couper tout le talus mais nous ne sommes même pas certains que la LAT ne nous interdise pas de le faire.

Mme Annick Gilliéron : Je rejoins complètement l'avis de Roger, beaucoup de gens se sont habitués à utiliser ces chemins AF plutôt que de passer par la route de Berne qui est dimensionnée pour du trafic individuel ou à travers le village de Corcelles. Les personnes venant depuis Corcelles ont deux autres possibilités qui sont des routes bien dimensionnées. Je rappelle juste qu'il y a des problèmes récurrents au niveau de la chaussée, si nous ne voulons pas nous retrouver avec les mêmes problèmes sur le chemin menant à la Moille du Perrey, je pense qu'il n'est pas forcément judicieux de mettre en place cette déviation. Mme Jördis Tietje-Girault : Nous pouvons tout interdire mais je pense qu'avec du bon sens la plupart des gens n'empruntent pas ce chemin depuis Corcelles. Mme Annick Gilliéron : Malheureusement tous n'ont pas ce bon sens et les mauvaises habitudes se prennent facilement. Mme Jördis Tietje-Girault : Nous prenons note de cela.

M. Jean-Daniel Savary : Je désire appuyer les interventions qui ont été faites. Mettre un sens unique est une très bonne idée, mais faire revenir le trafic par un autre chemin AF n'est pas très judicieux. Nous l'avons vu lorsque nous avons fait passer les cars par la route d'en-bas, à chaque croisement le bord du chemin a cassé. Il est impossible de croiser sur des chemins AF, il faudra donc automatiquement aller dans les champs. Je pense qu'il faut faire un sens unique mais ne pas laisser les gens revenir par ce chemin.

Route : Notre employé communal Charly Troillet a commencé à remplacer quelques panneaux de signalisation dans le village afin que nous soyons en conformité avec les directives du canton. Il restera encore quelques panneaux à changer pour l'année prochaine.

Affaires sociales : APERO : le coût augmente sans cesse. Le budget 2018 a passé pour la première fois les dix millions de francs. Pour respecter les charges pour les communes de CHF 100.-/habitant, les parents qui placent leur enfant dans ces unités d'accueil vont devoir payer plus : CHF 7.10/heure au lieu de CHF 6.70/heure. Après 2019, les charges vont certainement augmenter à CHF 130.-/habitant pour les communes.

Culture : En plus des expositions et des concerts réguliers, la remise de prix de littérature Edouard Rod a eu lieu en septembre dernier. C'est le journaliste fribourgeois Eric Buillard qui a reçu ce prix avec son roman « L'Adieu à Saint-Kilda ».

L'exposition qui a lieu actuellement à l'Estrée présente le travail de deux artistes Fidélie Cardi (peinture) et Sandrine Soldini (céramique) et est nommée « Les mondes fabuleux ». Cette dernière prendra fin le 31 décembre 2017.

M. Philippe Jordan : Qu'en est-il de l'avenir de la route de Vers-chez-les-Rod et de la vision de la commune suite aux derniers travaux qui ont été faits de manière bancaire. M. Stéphane Porchet : le conseil nous a demandé de faire une stabilisation du bord de route car il se dégradait de plus en plus. Nous avons donc profité de récupérer cela quand ils ont refait la route de Berne à Corcelles-le-Jorat. Une stabilisation a été faite et nous allons voir comment cela se comporte. Selon cet élément, nous ferons ensuite un surfacage définitif aux limites de la commune. M. Philippe Jordan : le caisson ne va pas tenir comme il a été fait. Techniquement cela n'a pas été fait pour qu'on roule dessus. Avec le passage des camions, le caisson s'affaisse déjà et la route est déjà en train de se casser plus loin. M. Stéphane Porchet : Je ne suis pas repassé ces jours mais j'irai voir. M. Daniel Henry : Je rappelle que la Municipalité a fait cela dans l'urgence. Nous sommes conscients que cela n'a pas été vraiment étudié. Cependant nous allons veiller à ce que tout se passe bien.

M. Jean-Pierre Aguet : Ils ont fait un trottoir et m'ont pris du terrain sur la route entre Ussières et Carrouge. Cependant, les piétons ne peuvent pas passer car le trottoir n'est pas dégagé. A qui dois-je m'adresser ? M. Stéphane Porchet : c'est l'Etat qui gère cela. A mon avis ce n'est pas un trottoir, ils ont juste renforcé le caisson.

M. Jérôme Porchet : Cultes : le budget 2018 de la Paroisse du Jorat a été accepté le 22 novembre dernier. Il reste stable pour les communes avec des charges prévues de CHF 47'200.- à se répartir entre différentes communes.

Déchets : Les taxes forfaitaires resteront inchangées pour 2018.

Ecoles : ASIJ, conseil intercommunal du 20 septembre à Savigny : un préavis a été présenté et adopté. Il s'agit du budget 2018. Conformément aux statuts, il a été voté avant le 30 septembre. Celui-ci est stable par rapport à celui de 2017 avec des frais à répartir entre les communes de CHF 6'581'140.-, donc toujours la moitié par rapport aux habitants et la moitié par rapport au nombre d'élèves de la Commune. C'est une augmentation d'à peu près CHF 25'000.- par rapport au budget de l'année 2017. Le mercredi 6 décembre se déroulera le conseil intercommunal à Syens. Trois préavis seront présentés. Le premier concerne une demande de crédit de CHF 80'000.- pour financer l'achat des deux portes à cabines des classes provisoires à Carrouge. Il y a actuellement quatre classes à Carrouge, deux à la charge de la commune de Jorat-Mézières, deux à la charge de l'ASIJ. Après trois ans de location et aux vues des futures constructions, il est plus avantageux de les racheter. Cela avait déjà été discuté lors de la signature du contrat de location. Si l'ASIJ tient les délais de 2021 pour le collège de Carrouge, nous pourrions économiser CHF 45'000.- en les achetant plutôt qu'en les louant. La commune de Jorat-Mézières qui s'occupe des deux autres portes à cabines a procédé à la même opération. Le deuxième préavis concerne une demande d'approbation du règlement du conseil intercommunal de l'ASIJ. Cela a été demandé par la cour des comptes. Le dernier préavis concerne une demande de crédit de CHF 70'000.- pour le financement de la conception des horaires et gestion globale des transports scolaires ainsi que pour l'assistance juridique de ce dossier. L'ASIJ a de gros problèmes avec son transporteur Taxi Romontois et ceci depuis la rentrée scolaire où dès le début les horaires n'ont pas été fonctionnels et ont engendré des retards et des trajets trop long. Après une semaine, des corrections ont été faites mais il n'y a eu que très peu d'amélioration, voir pour certains secteurs des dégradations. L'ASIJ a donné un ultimatum à cette société de transport pour un changement d'horaire au 6 novembre. Ce dernier s'était alors engagé oralement à accepté que ce ne soit plus lui qui fasse la planification mais à ce qu'elle soit reprise par Car Postal et ce en présence d'avocats. De plus, il avait été convenu qu'il ne s'occuperait plus que de la gestion des transports. Malheureusement, quelques jours après cette rencontre, ce dernier a changé d'avis, prétendant qu'il avait signé un contrat qui lui donnait la planification des transports et qu'il souhaitait le suivre. Depuis la situation n'a pas évolué pour les enfants et pour l'ASIJ. Toutes les solutions sont étudiées mais aucune n'est simple. En effet, ce contrat était prévu pour cinq ans, ce qui fait que beaucoup d'argent est mis en jeu. Il est normal qu'il ne veuille pas abandonner ce contrat cependant l'ASIJ ne comprend pas pourquoi il a refusé de laisser la société Car Postal s'occuper de la planification. Pour l'instant le Canton appuie l'ASIJ via le Préfet du district d'Oron-Lavaux M. Flotron ainsi que des représentants de la DGEO afin de reprendre le contact. Aujourd'hui avait lieu une séance où le dialogue devait être repris. M. Porchet ne connaît pas le dénouement de cette

dernière. L'ASIJ s'excuse pour cela car elle sait que c'est contraignant. Elle dépense beaucoup d'énergie et d'argent afin d'abolir ces soucis.

L'inauguration du nouveau collège de la Goille à Servion a eu lieu le 18 novembre dernier. Le rapport d'étude de faisabilité du collège de Carrouge a été rendu et les conseillers l'ont reçu joint au préavis concernant l'ASIJ.

VDSL : un préavis est à voter ce soir.

M. Jean-Daniel Savary : Concernant les problèmes de transports, j'avais demandé il y a quelques temps pourquoi ils avaient pris des transporteurs romontois. On m'a répondu qu'ils étaient meilleur marché etc. Est-ce que le comité a fait une erreur ? Ensuite, quelle est la dédite en cas de rupture de contrat et de combien se monte-t-elle ? Pour terminer, comment envisagez-vous de résoudre rapidement ce problème ? M. Jérôme Porchet : Nous n'avons pas pris Taxi Romontois parce qu'ils étaient moins chers, nous avons fait un appel d'offre public à vingt-sept entreprises de transports. En théorie, nous aurions dû le faire à l'international mais nous voulions tout de même garder quelque chose de la région si possible et surtout suisse. Ces vingt-sept demandes sont allées de la Côte jusqu'à Berne et seul quatre ont répondu et trois ont postulé. Les trois ont reçu un cahier des charges avec des points et celui qui avait le plus de points a obtenu le contrat. La seule chose que l'ASIJ pouvait faire, et elle la fait trois fois, est de demander à l'entreprise de confirmer les chiffres donnés. Ce qui a été fait. Ensuite, nous avons revu Taxi Romontois et lui avons fait part de nos doutes en lui demandant s'il garantissait qu'avec cette somme il respecterait les temps de bus. Ce qu'il a fait par écrit. Après cela il est compliqué de prétendre ne pas avoir confiance en lui. Il s'agit du marché public. Ce dernier est cependant problématique car finalement, le prix ne peut pas descendre en dessous de cinquante pour cent des points, ce qui fait que s'il y a une grosse différence de prix mais qu'il est moins bon sur le reste, la société l'emporte quand même. Et c'est ce qui s'est passé avec Taxi Romontois. Je ne pense donc pas que le comité directeur a fait une erreur, il a subi les conséquences du marché public. Ensuite, concernant la rupture de contrat c'est compliqué car même pour fautes graves il faut des mises en demeure. La première a été faite, après il y a un laps de temps, si on le dépasse on doit en refaire une autre. Ensuite, le jour où on décide de rompre le contrat il faut rapidement trouver un autre transporteur et trouver quatorze bus en une entreprise est compliqué, même Car Postal ne peut pas le faire. De plus, il peut faire recours et c'est valoriser la perte car Taxi Romontois peut nous dire qu'il perd trois ans de contrat et donc trois millions et peut nous demander ensuite cette somme.

M. Carlos De Selliers : Par exemple, nous sommes obligés d'aller chercher notre fille à l'école à midi sinon elle n'a pas le temps de manger. Nous sommes donc également tributaires de ces désagréments. Ne pourrions-nous pas faire également recours en tant que parents ? Je parle du côté de l'ASIJ bien entendu car il est inadmissible que des enfants et des parents soient pris en otage, surtout les enfants. M. Jérôme Porchet : Nous savons que des parents s'organisent pour aller chercher leurs enfants et nous l'avons dit au Taxi Romontois et que c'était inadmissible. Nous leur avons également dit que vous seriez également en droit de demander des dommages et intérêts puisque nous perdons du temps et de l'argent. Nous faisons également un préavis car nous devons payer les frais d'avocats. Tout est bon à mettre dans la balance effectivement. Cependant pour le bien de tout le monde il faut surtout trouver des solutions. Aujourd'hui nous avons repris le dialogue ce qui est déjà positif car nous devons avancer.

M. Daniel Henry : Epuration : les comptes sont terminés concernant le raccordement de la STEP Ropraz-Corcelles sur Vucherens via l'AIML. La commune de Ropraz obtient un solde positif après décompte final des travaux de CHF 43'675.65. Cette somme sera affectée au compte épuration.

Préfet : Le 28 novembre dernier, nous avons reçu la visite du Préfet de Broye-Vully pour le contrôle annuel du fonctionnement de notre commune. Tout est en ordre et aucune remarque n'a été constatée lors de cette séance.

Parcelle n°170, complément d'informations : il reste un avis d'enquête ne cours et toutes les parcelles, sauf la dernière, ont été signée d'une DDP.

Vous avez reçu aujourd'hui le Journal de Ropraz. Nous espérons qu'il a été distribué dans tous les ménages.

Laiterie : comme il a été demandé lors du dernier conseil, la Municipalité s'est rendue sur place avec un architecte pour une première approche. Plusieurs solutions ont été soulevées et vont être étudiées par la Municipalité. Prise de contact également faite avec la société de laiterie qui a précisé qu'elle mettrait l'offre de vente dans les journaux à partir de mars si rien n'était convenu avant. La Municipalité espère faire un préavis rapidement.

Agenda : 15 décembre, Noël de la Chapelle à 19h30 ; 18 décembre, soirée familiale organisée par la Municipalité sur la place du village ; 19 décembre, comptes communaux.

M. Jean-Daniel Savary : lors du dernier conseil, promesse nous avait été faite de nous dire pourquoi le journal de Ropraz avait soudainement perdu son nom initial « La clef du chat voir ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Ensuite, sur la route n°601 en face de chez moi, il y a un immense panneau qui dit « Echallens région, suivre Corcelles ». Est-ce que la Municipalité a donné son feu vert puisqu'il empiète de quelques centimètres sur la commune. Ensuite, ne pourrions-nous pas mettre sur ce panneau plutôt « Bienvenue dans le Jorat » ? M. Daniel Henry : Pour le journal, ça m'est sorti de la tête, navré. M. Jérôme Porchet : En ce qui concerne le panneau, nous en avons été informés par mail mais sous réserve de ma mémoire je ne crois pas qu'ils nous aient laissé le choix de dire oui ou non. Ensuite je ne sais pas s'il empiète réellement sur la commune. Et nous avons reçu la même remarque en ce qui concerne l'inscription.

#### **7. Préavis n°05/2017 – Budget 2018 sur la Commune de Ropraz**

M. Grégory Ruch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport ainsi que le préavis concordent. Au vote : Le préavis n°05/2017 est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis n°06/2017 – Demande de crédit de CHF 25'000.00 pour le déploiement du haut débit dans la Commune de Ropraz**

M. Grégory Ruch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport ainsi que le préavis concordent.

M. Roger Rod : Est-ce que le VDSL sera disponible dans tout le village ? M. Jérôme Porchet : oui. Et c'est justement là l'avantage de ce projet : le coût a été réduit passant de CHF 57'000.- à CHF 25'000.- et la prestation a été améliorée. En effet, lors du premier projet on ne nous proposait uniquement de faire passer le VDSL dans le gros du village et non partout comme on nous le suggère à présent. La seule maison qui ne sera pas sur le plan est celle des Melleries mais, par exemple, la Goille est comprise dans le projet.

M. Per Johnsson : Je me suis rendu sur le site internet de l'office global de la communication et il est indiqué que le service universel devrait nous être offert. Ne pourrions-nous pas négocier sur ce point-ci ? M. Jérôme Porchet : Le service universel dit que chaque individu devrait avoir au moins 2 méga bit ce qui est le cas à présent. Nous en bénéficions donc déjà. De plus, Swisscom n'a aucune obligation envers nous. Pour ce qui est relatif à la gratuité, cela ne nous coûtera rien si l'on attend jusqu'à 2021. Cependant, ils ne raccorderont pas tous les secteurs.

M. Carlos De Selliers : est-ce que la ligne ira jusque dans les habitations ou s'arrêtera-t-elle dans la rue, entraînant alors des coûts supplémentaires ? M. Jérôme Porchet : Il n'y aura aucun frais supplémentaire. La méthode qui existe aujourd'hui permet d'aller plus vite : la fibre optique arrive dans des boîtiers qui seront disséminés un peu partout. Une ligne de cuivre terminera le trajet. Ce système fait qu'il n'y aura pas la même puissance chez tout le monde mais nous vous garantissons que ce sera beaucoup mieux qu'à présent. Cela peut aller jusqu'à 500 mégas bit pour ceux qui seraient tout près du boîtier. Au minimum, ce sera 50 mégas bit, ce qui est incomparable avec ce que nous avons à présent.

M. Philippe Jordan : Les communes alentours n'ont jamais dû payer pour avoir le VDSL. Swisscom n'a jamais fait d'effort pour notre commune, preuve en est avec la route menant à Vers-chez-les-Rod, lorsque nous avons effectués des fouilles pour le système électrique ces derniers n'ont fait aucun geste. Depuis la fin de l'année dernière un minimum de 5 mégas octets est obligatoire pour tout le monde et nous ne l'avons pas. Pourtant, on nous vend des abonnements contenant ces 5 mégas octets. La commune a déjà attendu dix ans, je propose donc d'attendre encore afin que cela soit gratuit. Nous avons fait de gros efforts lorsque nous avons construit le bâtiment avec M. Jean-Daniel Savary nous avons posé jusqu'à 50'000 lignes électriques en plus de boîtier afin d'accéder à la fibre optique et nous ne l'avons toujours pas alors que la révision du collège date de 1991. Je pense donc qu'il faut que la Municipalité et le Conseil doivent mettre la pression sur Swisscom car il n'y a pas qu'eux sur le marché.

M. Jérôme Porchet : Vulliens a payé et Swisscom a tiré des conduites de gaz dans le village avec des tubes en attente. Nous pouvons toujours attendre mais nous pensons que l'égalité promise dans ce projet prime.

M. Gabriel Roch : Depuis où viennent-ils avec la fibre ? M. Jérôme Porchet : ça partira de la Croix d'Or.

M. Grégory Ruch : Pour répondre à M. Jordan, il faut comprendre que Ropraz est mal connecté ce qui fait que nous sommes dans le petit pourcentage qui fait que ça coûte plus cher à connecter notre commune. Nous sommes donc tout en bas de la liste. Ils n'ont pas d'obligations formelles mis à part celle des 2 mégas bits.

M. Stéphane Porchet : Je me suis renseigné auprès d'un Municipal de la Commune de Montpreveyres et ils ne sont pas desservis partout.

M. Gabriel Liechti : les zones qui sont déjà partiellement desservies seront-elles améliorées au même débit que ce qui est proposé ici ? M. Jérôme Porchet : oui.

M. Per Johnsson : Avons-nous une date pour l'exécution de ce projet ? M. Jérôme Porchet : Mi 2019.

Au vote : le préavis n°06/2017 est accepté à 40 oui et 1 non.

#### 9. Préavis n°07/2017 – Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.- et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ

M. Grégory Ruch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport ainsi que le préavis concordent.

Mme Annick Gilliéron : Je souhaiterais avoir quelques compléments sur les conséquences que cela aura sur les finances de la Commune. Que cela signifie-t-il concrètement à long terme ? Si l'ASIJ investit ces CHF 65'000 000.- dans les dix ans qui viennent, avons-nous une idée de l'impact que cela aura sur notre Commune via la clef de répartition ? Peut-on avoir un chiffre afin d'avoir une idée sur ce que cela représente en termes d'augmentation des charges ? M. Jérôme Porchet : Bien sûr, nous n'avons jamais caché ces chiffres. Nous avons ces CHF 65 000 000.- qui est une enveloppe dans laquelle nous pouvons faire des demandes de crédit via le conseil intercommunal de l'ASIJ ce qui fait que nous ne pouvons pas prendre de l'argent sans que cela vous soit demandé. L'impact financier serait à peu près de CHF 1'000.- par élève. Cependant, avec la construction du collège de Carrouge, le prix de l'élève devrait augmenter de CHF 1'000 à 1'200.-. Mais le prix de l'élève pour la Commune est variable en fonction de sa population et du nombre d'élève : il y a un ratio qui fait que le prix de l'élève est fixé plus ou moins par rapport au pourcentage. Si on descend en dessous des dix pour cent on constate que l'élève est plus cher pour la Commune. Plus il y a d'élèves par rapport au nombre d'habitant, plus la facture sera allégée. Si nous regardons par rapport à un budget concret à présent ; l'ASIJ avait transmis aux conseils intercommunaux un budget 2021 qui est en réalité un budget qui concernera l'année de fin de construction du collège de Carrouge. Ce budget avait comme projet un collège à 34 000 000 avec les charges qui vont avec. Si nous prenons par rapport à ce projet, le coût de l'élève pour Ropraz serait de CHF 5'357.-. Nous avons projeté ce tarif sur cinq ans mais ce prix peut varier. Pour le budget 2018, nous sommes à 4'300.-, nous arrivons donc aux mille francs de plus suite à la construction de ce nouveau bâtiment. Etant donné que nous avons actuellement à peu près cinquante élèves, cela engendrerait un coût supplémentaire de CHF 50'000.- pour la Commune.

Mme Annick Gilliéron : Il me semble qu'il y a des ratios par rapport au plafond d'endettement qu'on peut calculer afin de voir l'état financier de la Commune, est-ce que cette analyse a été faite afin de savoir où nous nous situons ? M. Jérôme Porchet : Nous l'avons fait. Comme nous l'avons voté au début de la législature, nous avons tenu compte du plafond d'endettement en le plaçant dans le plafond de cautionnement. Nous avons donc élevé ce dernier qui était de CHF 200'000.- à 2'400'000.-. Cela couvre notre part pour l'ASIJ mais également pour les autres intercommunales. Nous sommes donc en règle. Nous avons demandé au canton de faire le calcul pour toutes les communes de l'ASIJ seulement le plafond d'endettement est quelque chose d'un peu tiré par les cheveux par le canton car il n'y a pas vraiment de règles : il y a des ratios mais rien ne nous empêche de déplacer tant que c'est en début de législature et que ça été voté. En principe, l'ASIJ ne devrait pas faire faillite donc nous sommes plus impactés par le prix de l'élève. Il est donc vrai que cela a un impact financier pour la Commune. Le coût moyen d'un élève pour l'ASIJ, afin de vous donner une idée, est de CHF 5'120.-.

M. Bussy nous lit le rapport de la commission ad hoc. Le rapport ainsi que le préavis concordent.

M. Jean-Daniel Savary : M. Porchet a parlé de plafond d'emprunt théorique mais je ne pense pas que ce soit théorique : si nous dépensons CHF 65'000 000.- il faudra les payer. Si l'ASIJ prend une décision nous n'avons plus rien à dire. Nous avons deux représentants qui vont voter mais nous ne maîtriserons plus du tout les

dépenses. Nous passons de CHF 40 à 65'000 000.- car il y a déjà CHF 15 mio de dépassement dans le premier point qui a été fait pour les collèges de Mézières et Carrouge. Je ne pense donc pas qu'on soit en train de freiner l'endettement mais qu'on le laisse aller au gré du vent, ce qui est dommage. Pour répondre à l'inquiétude de Mme Gilliéron, je ne pense pas que ce soit simplement CHF 1'000.- de plus par élèves – ce qui est déjà énorme – mais qu'on aurait pu avoir une projection au niveau du taux d'impôts. Certaines communes de l'ASIJ l'ont fait, ce qui leur permet de savoir qu'il y aura une hausse d'impôts de 4 à 5 points, ce qui n'est pas négligeable non plus. Je suis conscient qu'on doit construire ce nouveau collège mais qu'on pourrait mieux maîtriser ces coûts. Au départ, la nouvelle loi cantonale disait qu'on devait centraliser en un endroit le collège. Ici, pour des raisons égoïstes, nous l'avons fait sur trois points ce qui nous coûte beaucoup plus cher. Je m'abstiendrai donc au niveau du vote car je suis inquiet pour la Commune. M. Jérôme Porchet : je comprends l'inquiétude. En ce qui concerne le dépassement que vous mentionnez, il y a simplement eu une différence entre le groupe de travail – qui n'était pas encore l'ASIJ – qui avaient sous-estimés les infrastructures que nous aurions besoin maintenant. Par exemple, nous devons à présent intégrer l'UAPE ce qui n'était pas le cas avant. Par exemple, nous avons besoin d'une salle de rythmique à Servion mais nous avons également besoin d'une salle de gym. Nous avons donc préféré investir plus d'argent pour la salle de gym qui coûte plus cher qu'une salle de rythmique. C'est parce que les besoins ont augmenté que les coûts ont augmenté. Par rapport au point d'impôts, nous l'avons également calculé. Si on prend un point d'impôts qui est juste au-dessous de 11'000.- pour Ropraz correspondrait à 4.5 points et demie supplémentaire. Cependant, nous avons trois ans pour nous y préparer et nous bénéficierons des revenus des loyers des DDP. Nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts mais nous allons tenter de combler cette différence du mieux possible. De plus, il a été prouvé qu'il était plus bénéfique pour les enfants d'être réunis sur trois sites différents que sur un seul.

Mme Annick Gilliéron : Pour tempérer mon inquiétude, je suis également déléguée à l'ASIJ et ils nous ont présenté des calculs sur lesquels ils avaient posé les bases des coûts du collège de Carrouge. Selon leur présentation, je pense que le travail a été fait avec rigueur et les résultats démontrés paraissent fiables.

Au vote : le préavis n°07/2017 est accepté par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

#### 10. Préavis n°08/2017 – Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017

M. Gaetan Bussy nous lit le rapport de la commission ad'hoc. Le rapport ainsi que le préavis concordent.

M. Jean-Daniel Savary : Je pense qu'il est très bien d'élire des personnes pour la durée de la législature, cependant, je pense qu'il serait préférable que ces personnes viennent de communes différentes pour les articles 24 et 25. M. Jérôme Porchet : Comme il s'agit d'un vote sur un préavis ayant lieu à l'intercommunal nous ne pouvons pas faire d'amendement sur ce point-ci. Si possible toutes les communes devraient être représentées.

Au vote : le préavis n°08/2017 est accepté par 36 oui, 2 non et 3 abstentions.

#### 11. Préavis n°09/2017 – demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA)

M. Grégory Ruch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport ainsi que le préavis concordent.

Mme Valérie Ramuz : Nous avons reçu une lettre en 2015 nous disant que notre PGA était l'un des plus récents. Je pense qu'il est un peu tôt pour se prononcer et je pense que nous n'aurons pas à payer des subventions. M. Martin Rod : le problème est que je ne peux plus valider aucun projet car nous n'avons plus de réserve. Nous allons être bloqué et ne plus pouvoir concrétiser des projets dans le village si nous ne le refaisons pas. Mme Valérie Ramuz : Est-ce que ça garanti que l'on puisse concrétiser la colonie ou la laiterie ? M. Martin Rod : au moins nous aurons une réponse car sans ce PGA nous ne pouvons rien faire.

Mme Valérie Ramuz : Nous avons peut-être dépassé le quota maximum mais certaines autres communes ne s'en inquiètent pas et n'ont pas eu de subventions. M. Martin Rod : Nous n'avons malheureusement pas d'autres réponses sur la meilleure manière d'agir. Mme Valérie Ramuz : Y a-t-il déjà eu des oppositions sur des projets récents ? M. Martin Rod : oui et venant du canton. Mme Valérie Ramuz : Mais vous avez réussi à lever les oppositions ? M. Daniel Henry : Oui mais d'après notre juriste aucune commune n'a réussi à lever une opposition du canton avant nous.

M. Philippe Jordan : notre PGA a été validé par le Conseil d'Etat en 2009. Ce PGA a été constitué à partir d'un schéma directeur qui a coûté CHF 65'000.- à la commune de Ropraz. En rajoutant à ce coût le PGA à CHF 60'000.- nous avons dépensé CHF 120'000.- pour devoir finalement le refaire dix ans après. De plus, en révisant ce PGA, le canton nous a clairement dit qu'ils feront blocus sur tous nos projets. M. Daniel Henry : Nous essayons de faire au mieux et cela nous paraît être la meilleure solution.

M. Gabriel Roch : Quelle est la population actuelle de Ropraz et quelle est la population de référence pour les chiffres de l'augmentation planifiée par le canton ? M. Martin Rod : 456 habitants et l'année de référence était 2015 pour 405 habitants.

Au vote : le préavis n°09/2017 est accepté par 15 oui, 11 non et 15 abstentions.

## 12. Divers et propositions individuelles

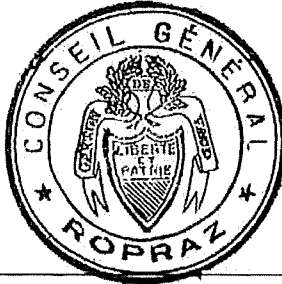
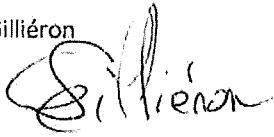
M. Roger Rod : La croisée de la Forge est compliquée car, quel que soit le véhicule utilisé, il faut nécessairement empiéter sur l'autre voie. Ne serait-il pas possible d'ouvrir ce virage à droite ? Mme Girault-Jördis : Nous allons étudier cela.

M. Jean-Pierre Aguet : Les conditions de travail dans l'usine d'Ussières sont terribles. Des gens y travaillent alors qu'il était supposé être uniquement un dépôt de stockage. Il n'y a pas de fenêtres, ni de séparateur d'huile. Des gens y habitent et travaillent alors qu'aucun permis n'a été délivré. M. Martin Rod : Nous avons des problèmes avec ce propriétaire et nous lui réclamons sans cesse une mise en conformité de son bâtiment. Le problème est que si nous les dénonçons, les employés des trois entreprises seront mis au chômage. Nous suivons cette affaire de près.

Il est 22h12, le Président lève la séance.

Le Président :

Simon Gilliéron



La secrétaire :

Diane Baud

